



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 10/2011

**Concerne : mise en séparatif du quartier de Vennes sur le territoire lausannois – Participation de la commune d'Epalinges – Demande d'un crédit complémentaire**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'un crédit complémentaire de CHF 232'000.- (deux cent trente-deux mille francs), suite à un dépassement du montant des travaux devisés par la ville de Lausanne, pour la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du quartier de Vennes, selon les conventions en vigueur.

### 1. Rappel historique

Au début de l'année 2008, la Municipalité vous a présenté une demande de crédit de CHF 953'000.- (neuf cent cinquante-trois mille francs), pour la participation de la commune d'Epalinges à la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du quartier de Vennes, sis sur le territoire lausannois. Cette somme a été accordée par le Conseil communal dans sa séance du mardi 26 février 2008.

### 2. Dépassement annoncé

En mars 2009, M. Dominique Zürcher, Technicien au Service de l'assainissement de la ville de Lausanne, annonce au municipal concerné, responsable des collecteurs, un dépassement d'environ CHF 280'000.-.

En date du 27 avril 2009, la Municipalité convoque MM. F. Kadri, Chef du Service de l'assainissement de la ville de Lausanne, et D. Zürcher, pour entendre leurs explications au sujet des coûts supplémentaires annoncés.

Il ressort de cette entrevue que le Service de l'assainissement lausannois reconnaît avoir mal géré le dossier, et commis de nombreuses fautes dans la manière d'aborder les travaux, à savoir :

- montants annoncés à Epalinges sans avoir pris la peine de laisser rentrer les soumissions;
- aucun sondage réalisé in situ (lesquels auraient permis de constater le pourcentage important de molasse);
- sous-estimation de l'épaisseur des gainages ainsi que de la puissance des pompes nécessaires à la bonne évacuation des eaux claires.

A l'issue de cette entrevue, MM. F. Kadri et D. Zürcher ont été invités à faire parvenir un courrier, à la Municipalité d'Epalinges, dans lequel ils exposent les causes des dépassements annoncés et chiffrent clairement ces derniers.

### 3. Justification du dépassement

Dans une lettre datée du 17 juin 2009, le Directeur des travaux de la Ville de Lausanne, M. Olivier Français, apporte des explications au sujet du dépassement des devis annoncés pour la mise en séparatif du secteur de Vennes.

Il affirme que ce n'est qu'à l'issue des procédures d'appel d'offres entreprises par la suite que d'importants surcoûts sont apparus :

1. Les entreprises soumissionnaires ont préconisé des pompes plus importantes pour la dérivation provisoire des eaux. En raison de la profondeur du terrain (par endroit à plus de 14 m), l'épaisseur de la gaine prévue a été fortement augmentée;
2. Par ailleurs, il n'a été pris en compte qu'un coût de fouille partiel, tel que couramment pratiqué lorsque plusieurs services communaux effectuent des travaux dans la même fouille. D'autre part, l'entreprise de génie civil a rencontré un volume de molasse plus important que prévu.

Conscient des désagréments que cette situation a pu causer à notre Municipalité, le Directeur des travaux réitère ses excuses (annexe 1 : Lettre de M. Français, Directeur du Service des travaux de Lausanne).

### 4. Actualisation du dépassement

Les travaux du chemin de la Cigale étant terminés, le Service de l'assainissement nous a envoyé un tableau récapitulatif des coûts eaux claires et eaux usées (annexe 2).

Il faut rappeler qu'en 2008, lorsque le Service de l'assainissement lausannois nous a contactés, les travaux au chemin de Boissonnet étaient terminés et ceux du chemin des Abeilles déjà attribués, sans nous avoir mis au courant de ceux-ci.

Très surprise de cet oubli, la Municipalité a vertement réagi en attribuant un forfait global de CHF 50'000.- pour le chemin de Boissonnet, soit le maximum autorisé par le règlement du Conseil communal pour une dépense municipale.

Dès lors, et considérant ce qui précède, ce versement a été effectué sur le compte de fonctionnement de l'année 2008, raison pour laquelle, notre demande de crédit ne s'élève qu'à CHF 232'000.- (en lieu et place de CHF 282'000.-, si cette dépense avait été englobée dans le crédit initial).

## 5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 10 du 7 mars 2011,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 232'000.- (deux cent trente-deux mille francs) pour la participation communale à la mise en séparatif du quartier de Vennes sur le territoire lausannois, tel que présenté dans le présent préavis ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 7 mars 2011

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Annexes : ment.

**Représentant municipal délégué** : M. Jean-Claude Sheppard